



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

De 0 à 24 999	: 3 500€
De 25 000 à 49 999	: 5 000€
De 50 000€ à 99 999€	: 8%
De 100 000€ à 199 999€	: 7%
De 200 000€ à 499 999€	: 6%
A partir de 500 000€	: 5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exception : succession, surendettement ou prêt 110%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.